

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **11**
Conseillers présents : **10**

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-
KOCHERSBERG**
**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 avril 2021

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER

SEANCE du 30 avril 2021

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les conseillers : Nathalie GEIGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Guillaume CROISET, Hervé OUVRRARD, Marjorie NORTH, Benoit REGEL, Emeline BALL, Frédéric SPILL

Absente excusée : Stéphanie MATHERN

COMPTE RENDU

1° Signature d'un emprunt pour le financement des travaux de Voirie 2020

Vu la délibération n° 2019/30 du 11/10/2019 approuvant le projet « Travaux de voirie 2020 »

Vu la délibération n° 2021/06 du 12/03/2021 approuvant le budget 2021

Vu l'attribution du marché public en date du 06/10/2020 ;

Vu l'offre les offres

- De la Caisse d'Epargne du 15/04/2021
- Du Crédit Agricole du 29/04/2021
- Du Crédit Mutuel du 30/04/2021

Considérant que les travaux de « voirie 2020 » s'élèvent à 380 000 € TTC

Considérant qu'un emprunt à hauteur de 90 000 € est inscrit au budget primitif de 2021

Le conseil municipal, entendu les explications et après analyse des offres

DECIDE après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel, sur une durée de **6 années**, d'un montant de **90 000 €** à un taux fixe de **0.42 %**, pour des remboursements **trimestriels à capital constant** et des frais de dossier s'élevant à **90 €** ;

AUTORISE le maire à signer le contrat avec le Crédit Mutuel ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° Présentation du projet CAUE (Aménagement centre bourg)

Le maire rend compte à l'assemblée de la « présentation du projet d'aménagement du centre bourg » suite à la réunion du 28 Avril 2021 à la salle des fêtes de Wintzenheim en présence de Madame Hermann Pascale, Chargée de mission paysage au CAUE, de Monsieur HANGAN Sandu, Architecte des Bâtiments de France, Madame la Pasteure Claire DELATTRE-DUCHET, Vice-présidente du conseil presbytéral de la paroisse protestante de « Hurtigheim-Quatzenheim-Wintzenheim », de Madame Michèle Haessler présidente du conseil presbytéral, de Messieurs Thomas Molina et Thomas Roeckel, adjoints au maire, de Madame Nathalie Geiger Adjointe et Monsieur Alain North maire.

La présentation du travail du CAUE est commentée par Alain NORTH et Thomas Roeckel en apportant les précisions ci-dessous :

- Ce travail est bien le troisième projet réalisé par le CAUE. Deux autres projets ont déjà été présentés aux conseils municipaux successifs le premier en 1998 englobant l'église catholique et la propriété entre les deux églises, le deuxième en 2003 avec les deux églises cette fois.
- La demande de la commune était :
 - 1) Selon l'intitulé du projet de demande de subvention auprès du département « la mise en valeur du patrimoine culturel », subvention accordée à hauteur de 38 % soit 36 000 € pour le dossier présenté
 - 2) Selon l'intitulé du projet de demande de subvention auprès de la région « Aménagement du centre bourg », subvention accordée à hauteur de 50 % soit plafonnée à hauteur de 20 000 € pour le dossier présenté
 - 3) un élargissement du trottoir de la rue de l'Eglise à des dimensions réglementaires, pour des raisons de sécurité par déconstruction du mur existant,
 - 4) Cette déconstruction permettant d'avoir une vue directe sur ce bel édifice et d'aérer cet espace public par la suppression de ce mur oppressant.
 - 5) Par création d'une nouvelle limite entre la voirie et le jardin de l'église sous forme et de façon partielle d'éléments en pierres calcaires retraçant les fondations d'un mur d'enceinte,
 - 6) Par démontage et remontage à un emplacement judicieux du portail remarquable de cette enceinte de cimetière avec de part et d'autre la reconstruction d'un spécimen de mur pour rappeler l'architecture de ce patrimoine ancien
 - 7) La création d'un cheminement derrière la Laube et à travers l'aire de jeux
 - 8) Le réaménagement paysager de l'ensemble du jardin de l'église avec éventuellement des nouveaux cheminements vers les portes d'entrées du temple et des espaces de méditation ou des lieux de recueillement.
- Le projet présenté, répond uniquement à la question de sécurité de déplacement des piétons et n'est donc pas compatible avec les dossiers de subventions
- Les représentantes du conseil presbytéral s'opposent fermement à une quelconque intervention sur le mur d'enceinte. Elles accepteraient la proposition du CAUE de créer un cheminement intérieur pour la sécurité des piétons par la création d'ouvertures limitées côté est à côté de la propriété Ficht et côté ouest derrière la Laube.
- Thomas Roeckel, précise que cette proposition répond qu'en partie et de façon très minimaliste au projet proposé par la commune. Il demande à ce que le mur soit rabaissé de façon significative pour ouvrir la vue vers cet édifice remarquable et ce depuis la rue de l'Eglise et de même que l'emplacement actuel du portail soit revu.
- Cette proposition serait acceptable pour le CAUE ainsi que pour l'Architecte des Bâtiments de France.
- Alain NORTH informe l'assemblée, que suite à la demande d'extrait du livre foncier,
- Les propriétaires des parcelles suivantes sont :
 - 1) Pour le presbytère Section 2 parcelles 74 et 75 Paroisse protestante de Wintzenheim Kochersberg par acquisition signée le 23/09/1926
 - 2) Pour l'église catholique Section 2 les parcelles 210 et 211/94 Commune de Wintzenheim Kochersberg par acquisition signée le 11/03/2002
 - 3) Pour l'église protestante Section 2 parcelle 262/102 Paroisse protestante de Wintzenheim Kochersberg par possession trentenaire signée le 18/09/1995

- Dès lors que la commune n'est pas ou plus propriétaire de ce jardin de l'église, elle ne peut entreprendre des travaux ni sans l'accord du propriétaire, ni sans convention régissant les modalités d'intervention.
- Sans accord ni convention, ni restitution de la paroisse à la commune du domaine pouvant être impacté par les travaux il ne nous reste à ce jour qu'à enterrer ce projet (derrière ce mur de cimetière tant idolâtré)

3° Demande de subvention

Par courrier en date du 16 avril 2021, le conseil presbytéral par la voix de sa présidente Michèle Haessler rappelle la nécessité de réfection pour raison de sécurité, de l'escalier de l'église protestante. Les travaux devraient ce monter à 2371 ,20 €, meilleure offre établie par la menuiserie WEIDMANN. Le conseil presbytéral sollicite la commune pour une participation financière.

Après débat et vu la situation financière de la commune, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

4° Réclamations d'un propriétaire terrien

Mr Kauffmann Pierre informe par mail le maire sur les préjudices successifs sur des parcelles lui appartenant, préjudices qui seraient du fait de la commune. Ce mail est présenté à l'assemblée.

Le maire présente les points litigieux à l'appui de plan, propose un éventuel échange de terrain à l'assemblée. Ces sujets pourront faire l'objet de débats lors d'une prochaine séance du conseil municipal et après constatations sur terrains pour d'éventuelles décisions.

5° Organisation des élections

Le maire informe l'assemblée de la tenue des élections départementales et régionales les dimanche 20 et 27 juin 2021.

Le maire informe les conseillers de l'obligation vaccinale des assesseurs et des modalités de vaccination qui seront mises en place. Les dernières informations de ce jour ne sont pas encore suffisamment affinées pour donner des directives claires et précises.

6° Avancement des travaux « Voirie 2020 »

Le maire informe l'assemblée que les travaux devraient se terminer sous quinzaine. Il reste :

- Les lampadaires à poser rue du Kalkhof
- Le gravillonnage à faire rue des Vignes
- La réfection des enrobés rue des Prés

Le maire précise que tous les travaux effectués par l'entreprise ADAM chez des particuliers font l'objet d'une facturation directe à ces derniers, à savoir la cour chez Madame Isabelle ORTH, les trottoirs devant Madame Eve Schaal, devant Madame Schoetz Alice et devant Monsieur North Jérôme.

7° Divers

Lors des débats sur le point 1 de l'ordre du jour « Souscription d'un emprunt » Monsieur Hervé Ouvrard interroge le maire sur l'absence d'une commission des finances. Le maire expose que la création de cette commission pourrait être à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le maire précise cependant

- qu'il apporte régulièrement à l'ensemble des conseillers municipaux, les faits marquants et l'évolution de la situation financière au fil de l'eau.
- que lors de la présentation du projet de budget tous les chiffres que ce soit en dépense ou en investissement sont présentés dans les détails avec les explications et les pièces justificatives
- que l'ensemble des documents budgétaires et comptables, y compris le grand livre ont été transmis à tous les conseillers
- que lors du vote du budget, une réponse a été apportée à toutes les interrogations.
- qu'il considère que l'ensemble des conseillers municipaux doit être impliqué dans les questions financières et que pour cela les affaires financières sont débattus lors de la réunion de nos conseils municipaux et non en commission restreinte.

Madame Émeline Ball fait part de la difficulté de certains conseillers à appréhender la gestion financière de la collectivité.

Le maire rappelle sa présentation sur le fonctionnement des finances communales lors d'une des premières réunions du conseil municipal. Il rappelle également qu'il fait de la pédagogie sur le sujet à chaque présentation et qu'il est prêt sur demande à répondre à toute interrogation dans la mesure de ses connaissances.